Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_29-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°25-12-15

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi quinze décembre, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SALMON, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Philippe SALMON, Marie-Cécile PINARD, Gwenaël HERVE, Gaëlle PIERRE, Bertrand LEROY, Gwénaëlle SECHER, Alain KERMARREC, Marie-Pierre DURAND, Bernard RAVAUX, Marion CHEVALIER, Jean-Baptiste CHEVE, Bruno DELAUNAY, Gérard JOLY, Sylvie MARCHAIS, Isabelle ORY, Jean BOUTIN, François SALES, Corine ORHANT, Jean-Michel LAFOND, Hervé LE CAM, Gilles GAUTIER, Vincent SAULNIER, Sylvie LERUSSARD, Jean-Patrick DESGUERETS, Jean-René HOUSSIN, Patrick ROULLE et Françoise LOTTON
ABSENTS EXCUSES	Ronan MICHEL (pouvoir à Gérard JOLY), Aurélie GAUCHER (pouvoir à Jean BOUTIN), Marylène LETORT (pouvoir à Hervé LE CAM), Olivier ATHANASE (pouvoir à Patrick ROULLE)
ABSENTS	Nicolas KLUTCHNIKOFF, Magalie PETEL

Madame Marion CHEVALIER est désignée conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

25-12-29. PERSONNEL_AVANCEMENTS DE GRADES 2026 : PROPOSITIONS, SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions d'avancements de grades des agents remplissant les conditions, il est proposé les suppressions et créations de postes suivantes ainsi que la modification du tableau des effectifs :

Direction de la culture, sport, vie associative - Service Sport et vie associative, animation

- Nomination à compter du 21 février 2026 d'un adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet en qualité d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet, par la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet.
- Nomination à compter du 1er novembre 2026 d'un adjoint technique principal 2ème classe à temps complet en qualité d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, par la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_29-DE

Direction Assemblée Citoyenneté

- Nomination à compter du 1er janvier 2026 d'un adjoint technique principal 2ème classe à temps complet en qualité d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet, par la suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet et la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.

Direction de l'Education - Crèche municipale Les Suricates

- Nomination à compter du 1er janvier 2026 d'une auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet en qualité d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet, par la suppression d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet et la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet.

Direction de l'Education – Service restauration

- Nomination à compter du 1er avril 2026 d'un technicien principal de 2ème classe à temps complet en qualité de technicien principal de 1ère classe à temps complet, par la suppression d'un poste de technicien principal 2ème classe à temps complet et la création d'un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet.

Service Police municipale

- Nomination à compter du 2 mai 2026 d'un agent gardien brigadier à temps complet en qualité de brigadier-chef principal à temps complet, par la suppression d'un poste de gardien brigadier à temps complet et la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet.

Dans le cadre de la mise en œuvre des décisions d'avancements de grades des agents suite à réussite à examen professionnel et inscription sur liste d'aptitude, il est proposé les suppressions et créations de postes suivantes ainsi que la modification du tableau des effectifs :

Direction de l'Education – Maison des enfants - service administratif

- Nomination, suite réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2ème classe et inscription sur la liste d'aptitude, à compter du 1er septembre 2026 d'un adjoint administratif à temps complet en qualité d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet, par la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet.

Direction des Infrastructures et de l'Espace public – Cadre de vie (bureau études)

- Nomination à compter du 1er janvier 2026 d'un technicien à temps complet en qualité de technicien principal 2ème classe à temps complet, par la suppression d'un poste de technicien à temps complet et la création d'un poste de technicien principal 2ème classe à temps complet.

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500473-20251218-25_12_29-DE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** les propositions du Maire ;
- **Modifie** le tableau des emplois ;
- **Inscrit** au budget les crédits correspondants.

Délibération certifiée exécutoire

Philippe SALMON, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 18/12/2025

Délibération transmise le : 18/12/2025

